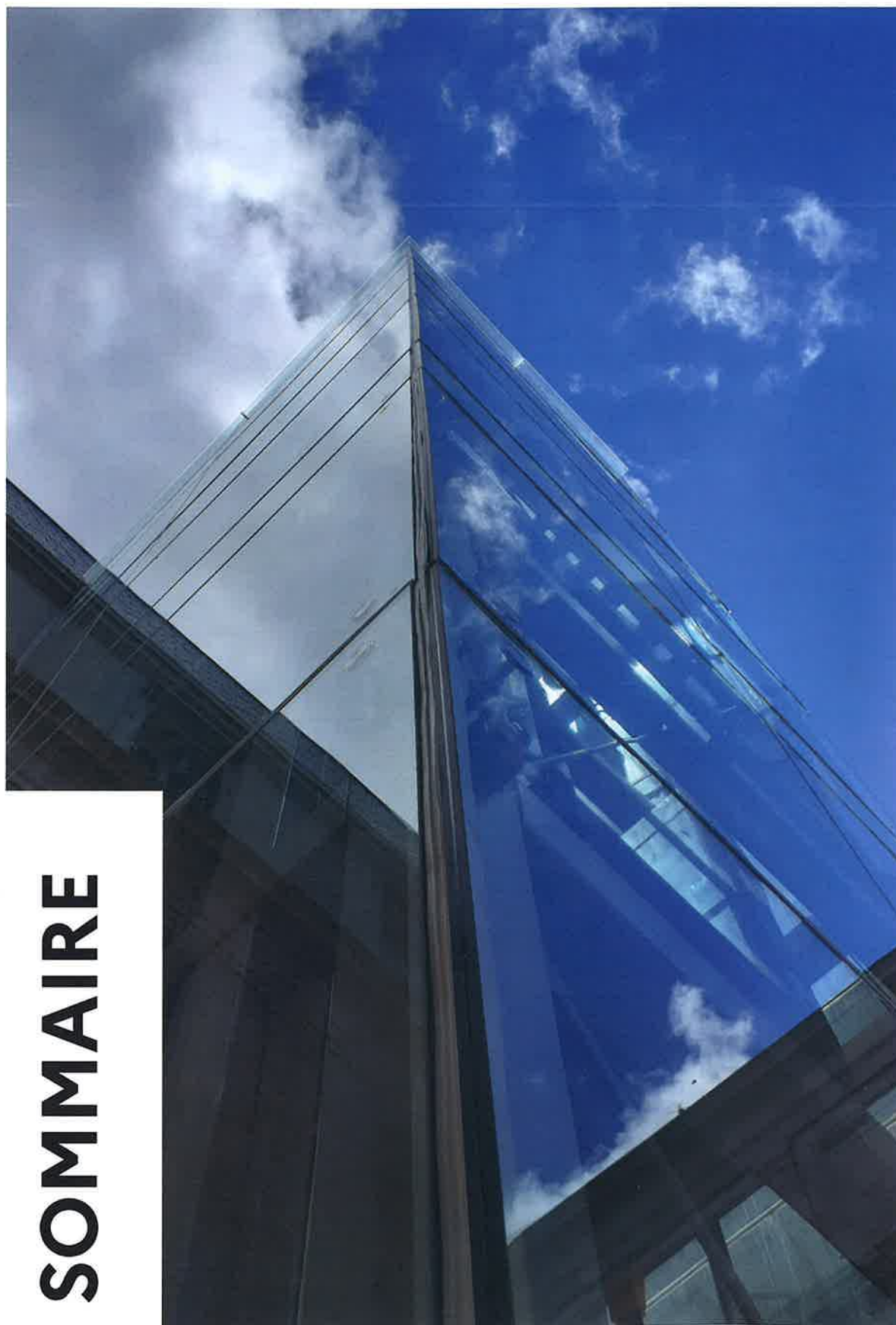




**RÉNOVATION ET RESTRUCTURATION DU
PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE LIMOGES**

SOMMAIRE



PRÉFACE DES CHEFS DE COUR

1 - 2

1 REPÈRES

1.1 Contexte du projet

4 - 5

1.2 Chiffres clés et grandes dates

9 - 10

2 LE PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES, SYMBOLE DE L'IMPLANTATION JUDICIAIRE DANS LA VILLE

2.1 Historique du bâtiment

11 - 12

2.2 Projet architectural et préservation du caractère historique du bâtiment

13 - 14

3 DEUX DÉFIS TECHNIQUES SUR LE CHANTIER

3.1 Création d'une galerie enterrée de liaison au sous-sol

15 - 16

3.2 Organisation des travaux en site occupé

17 - 18

4 VISITE GUIDÉE EN TROIS ÉTAPES

4.1 Transformation du patio intérieur et création d'une salle de convivialité

21 - 23

4.2 Rénovation de la salle des pas perdus, de son accueil et mise en accessibilité

25 - 26

4.3 Création d'une cour anglaise desservant les nouvelles attentes gardées directement depuis le parking et la chaufferie

27 - 28

ACTEURS DU PROJET

29



PRÉFACE DES CHEFS DE COUR

Si la Justice est toujours au cœur de la cité, au sens que l'antiquité grecque donnait à ce mot, elle est plus précisément à Limoges au cœur « du château », c'est-à-dire de la partie haute de la ville.

Bien que le palais de justice historique, qui abrite la cour d'appel, date de 1846, il a été bâti non loin du Présidial, lieu de justice depuis le XVI^e siècle, à un emplacement qui symbolise la place éminente de cette juridiction, solidement ancrée dans l'histoire du Limousin.

De style néoclassique, desservi par un escalier monumental, construit en granit à l'épreuve du temps, doté d'une salle d'apparat qui rappelle que le chancelier d'Aguesseau est né à Limoges, il avait cependant besoin de rénovation et de restructuration pour s'adapter aux exigences modernes qui s'appliquent à tous les bâtiments publics, et devenir, tant pour les justiciables, leurs avocats

et les personnels de justice, dont le service administratif régional, un espace d'échanges et de travail fonctionnel. C'est désormais chose faite.

Le lecteur découvrira, dans les pages qui suivent, l'ampleur des améliorations apportées au terme d'un processus qui aura duré dix ans, y compris quatre années de travaux « en site occupé », et ayant nécessité de multiples déménagements internes.

Mais le résultat est là : la lumière est entrée dans le palais, avec la création d'un atrium planté de quatre arbres symbolisant chacun des barreaux du ressort, bureaux et salles d'audience ont été refaits à neuf dans le respect de leur caractère historique, des circuits sécurisés ont été mis en place, l'accueil et l'orientation du public sont assurés efficacement.

Les dispositifs d'économie d'énergie généralisés, l'utilisation de matériaux recyclés pour l'aménagement de la nouvelle salle de convivialité, et l'implantation de trois bornes de recharge destinées aux véhicules électriques, témoignent de l'engagement de notre cour en faveur du développement durable.

À la faveur de la restructuration des locaux, le tribunal de commerce, devenu tribunal des affaires économiques, s'est installé au rez-de-chaussée du bâtiment, ce qui a permis au conseil des prud'hommes de rejoindre la cité judiciaire située de l'autre côté de la place Winston Churchill.

Avec un total de 8 millions d'euros, le coût de ces travaux témoigne, s'il en était besoin, de l'ampleur de l'investissement consenti par le ministère de la Justice au bénéfice de la cour d'appel de Limoges. Les services du secrétariat général de notre ministère, et en particulier le département immobilier de la délégation interrégionale du Sud-Ouest, nous ont guidés et accompagnés tout au long de cette aventure : qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Comme la Justice elle-même, la rénovation de son patrimoine immobilier est une œuvre collective, dont l'achèvement ne va pas sans un sentiment de légitime fierté de la part de tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Que celle-ci soit partagée par tous les justiciables, personnels et auxiliaires de justice qui se rendent à la cour d'appel de Limoges : tel est désormais notre vœu le plus cher.

Valéry Turcey
Premier président

Florence Poudens
Procureure générale





Ministère de la Justice

1. REPÈRES

1.1 - Contexte du projet

Le projet de restructuration du palais de justice historique de Limoges s'inscrit comme la seconde étape d'un projet porté par le ministère à l'échelle de la ville faisant suite à l'installation des services de l'ex-tribunal de grande instance (TGI) au sein de la nouvelle cité judiciaire livrée par l'agence publique de l'immobilier de la Justice (APIJ) en 2016. Initialement éclatées sur sept sites, la genèse du projet limougeaud tient dans la volonté du ministère de regrouper toutes les juridictions sur deux implantations pérennes clairement identifiables et proches géographiquement créant ainsi un îlot judiciaire :

- le palais de justice historique sis place d'Aine à Limoges, symbole de la présence judiciaire dans la ville, accueillant la cour d'appel (CA), le service administratif régional (SAR), le tribunal de commerce (TC) et la cour d'assise de la Haute-Vienne ;
- la nouvelle cité judiciaire, plus contemporaine, accueillant le tribunal judiciaire (TJ), fusion des ex-services du TGI et du tribunal d'instance (TI), et le conseil des prud'hommes (CPH).

Les études préalables ont été conduites par le département immobilier de bordeaux (DI) de la délégation interrégionale du secrétariat général du Sud-Ouest dès 2015 avec un programme définitif du projet validé fin 2017 par les chefs de cour et la chancellerie.

Il prévoit le ravalement des façades, le changement des menuiseries

extérieures, la rénovation de tous les espaces tertiaires avec notamment le réinvestissement du dernier niveau du palais devant accueillir à terme tous les services du SAR, la rénovation partielle des salles d'audience, la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des pas perdus rendant par là même accessibles toutes les salles d'audience distribuées sur deux niveaux au sein du palais, la modernisation des équipements techniques (chauffage, électricité, infrastructures informatiques) et l'amélioration de la sécurité / sûreté du site.

Il s'agit donc d'une restructuration lourde du bâtiment avec une remise à neuf de tous les éléments et équipements techniques devenus obsolètes avec le temps.

Le site ayant été très densifié à une époque, avec la migration vers la cité judiciaire d'une partie des services l'occupant jusqu'en 2016, le projet doit également permettre de redonner une cohérence au bâtiment et une image plus moderne tout en préservant son identité et son caractère historique. Enfin, l'amélioration de la performance énergétique revêt un enjeu majeur du programme avec l'ambition d'atteindre au moins 40% d'économie d'énergie, objectif qui sera même dépassé *in fine* avec une économie portée à -44% selon la modélisation réalisée.

L'équipe de maîtrise d'œuvre (MOe) du projet a été sélectionnée en août 2018 après une procédure concurrentielle négociée (PCN), qui a permis au maître d'ouvrage (MO), d'échanger avec les cinq équipes de concepteurs retenues après un appel à candidature riche (vingt-neuf candidatures reçues), sur leurs intentions architecturales et techniques pour la restructuration de ce bâtiment historique.

C'est finalement la proposition du groupement emmené par l'agence locale d'architecture Spirale – Nicolas Balmy, architecte du patrimoine – qui retient l'attention de la MO.

Les études de conception ont débuté par une phase conséquente de diagnostic permettant de bien appréhender techniquement et spatialement ce site complexe et historique portant les stigmates de moultes rénovations ou extensions subies depuis près de 190 ans d'histoire.

Dans le cadre d'une démarche intégratrice et partagée avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Vienne (UDAP 87), un dialogue préalable à la dépose du permis de construire s'instaure avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) et ses collaborateurs permettant une délivrance du permis de construire le 27 juillet 2020.

Les travaux de l'opération débutent et se décomposent en deux temps entre l'automne 2020 et l'automne 2024 :

- dès septembre 2020 avec le ravalement des façades avant et latérales marquant le démarrage des travaux de restauration de ce site emblématique avec l'amélioration de l'image de sa façade principale sur la place d'Aine ;
- puis la restructuration des espaces intérieurs pendant plus de 3 ans entre mai 2021 et septembre 2024.



1. 2 - Chiffres clés et grandes dates

CHIFFRES CLÉS

3880	m ² de surface utile
4590	m ² de surface plancher
4	salles d'audience dont la salle d'assises de la Haute-Vienne
4	Occupants : cour d'appel de Limoges, tribunal de commerce, service administratif régional et cour d'assises de la Haute-Vienne
90	postes de travail
17	lots de travaux et 16 entreprises sur le chantier (hors sous-traitants)
1365	heures d'insertion sociale prévues dans les marchés
2150	heures réalisées in fine (+58%)
8	M€ toutes dépenses confondues
8	mois de travaux pour le ravalement des façades du palais (phase 1 de l'opération)
38	mois (9 phases) en site occupé pour la restauration et la restructuration du palais

DATES CLÉS

Études de faisabilité / programmation :
2015 - 2017

Sélection concepteur / architecte :
Juillet 2018

Études de conception :
Août 2018 – Juillet 2020

Obtention du permis de construire :
27 juillet 2020

Travaux façades avant et latérales:
Septembre 2020 – Avril 2021

Travaux de rénovation et restructuration du palais :
Juin 2021 – Septembre 2024

Réception des travaux :
Septembre 2024

Travaux de parachèvement et levée des réserves :
Septembre 2024 – Mars 2025



2. LE PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES, SYMBOLE DE L'IMPLANTATION JUDICIAIRE DANS LA VILLE

2.1 - Historique du bâtiment

Le palais de justice de Limoges a été construit entre 1838 et 1846 par l'architecte Vincent-Marie Boullée sur un terrain concédé par la ville de Limoges sur la place d'Aine. D'une architecture classique, il est composé d'un péristyle desservi par un escalier monumental et d'un fronton décoré avec les symboles de la justice en 1864 par le sculpteur Félix Ferru, originaire de Limoges.

A l'intérieur, le premier niveau de la salle des pas perdus comprend deux escaliers monumentaux en granit permettant de desservir un entresol et un second niveau, et deux salles d'audiences dédiées aux assises et au tribunal civil, séparées par une cour intérieure. A l'origine, cette cour s'ouvrait directement sur les jardins d'Orsay. Le second niveau prolonge la salle des pas perdus vers deux nouvelles salles d'audience dont une salle à fort caractère patrimonial : la salle d'Aguesseau, où se tiennent de nos jours toutes les cérémonies protocolaires au sein de la juridiction.

Le palais vit une première évolution dès 1878, trente ans après sa mise en service, avec la création d'une partie arrière permettant de relier les deux ailes du bâtiment sur les deux niveaux principaux facilitant ainsi la circulation au sein du palais et offrant de nouveaux espaces remarquables comme le salon bleu ou la salle de conférences des avocats.

Cette construction a pour effet de fermer le bâtiment, créant une cour intérieure, et supprime les vues directes depuis la salle des pas perdus vers le jardin d'Orsay. Enfin, entre 1968 et 1970, des travaux d'extension du bâtiment sont menés par l'architecte Jacques Portejoie afin d'augmenter les surfaces de bureaux du bâtiment et faire face aux augmentations d'effectifs de l'époque. Une surélévation est alors construite au-dessus de la façade du palais ajoutant un troisième niveau tout en préservant le fronton d'origine.

Des extensions sont également réalisées dans la cour intérieure



ainsi que des aménagements au sous-sol permettant notamment la création de geôles accessibles depuis le passage d'Orsay.

Malgré ces agrandissements, les locaux restent toujours trop exigus pour accueillir les personnels des juridictions et faire face aux différentes réformes judiciaires. Ceci va contraindre le ministère à procéder dès 1977 et jusqu'en 2010 à une campagne d'acquisitions ou de prises à bail pour la création « d'annexes du palais de justice » : première annexe Gambetta pour le tribunal pour enfants et l'aide judiciaire, acquisition en 1986 de l'immeuble Faure, achat d'une seconde annexe Gambetta en 1997 pour le tribunal d'instance

qui sera ensuite étendu sur l'annexe Ferdinand Buisson en 2010, prise à bail de l'annexe Monte-à-Regret en 2004 pour une partie des services civils du tribunal de grande instance et le SAR, et enfin le transfert des archives vers la rue Turgot en 2000.

La livraison de la nouvelle cité judiciaire en 2016 construite par l'architecte Nicolas Michelin, a mis fin à ces annexes, et l'ensemble des services du futur tribunal judiciaire et du tribunal de commerce ont pu être regroupés sur ce nouveau site de 5 900 m².

2.2 - Projet architectural et préservation du caractère historique du bâtiment

Dès la procédure de recrutement des concepteurs, l'agence d'architecture Spirale - Nicolas Balmy, a exprimé sa volonté de libérer les espaces de la cour intérieure afin de retrouver les perspectives d'antan au sein de la salle des pas perdus, d'offrir plus de lumière naturelle au sein du palais, tout en souhaitant valoriser et préserver le caractère historique du palais.

Ainsi, tout au long du projet, l'architecte s'est attaché à redonner au palais de justice historique ses lettres de noblesse tout en réalisant une modernisation et une mise aux normes rendues nécessaires par les évolutions réglementaires des

espaces du palais. Une restauration des espaces emblématiques et historiques a ainsi été menée au sein des locaux à forte valeur patrimoniale tels les bureaux remarquables dans les angles du bâtiment, la salle des pas perdus, la bibliothèque du palais, la nouvelle salle de convivialité, le salon bleu ou les salles d'audiences.



Ministère de la justice

Témoignage de Nicolas Balmy – architecte – agence d'architecture Spirale

« À l'origine de sa construction, en 1846, le palais de justice de Limoges formait un bâtiment en U, ce qui permettait une ouverture complète vers le jardin d'Orsay, à l'ouest. Trente ans plus tard, les deux ailes sont refermées et une galerie centrale est construite.

L'intention initiale du projet a été de réouvrir la salle des pas perdus sur un espace extérieur. En démolissant la galerie centrale, on découvre une cour carrée qui offre une respiration au cœur de l'édifice, « un extérieur à l'intérieur ». C'est également l'occasion d'y créer un élément emblématique, la nouvelle cage d'ascenseur en métal et en verre qui s'illumine le soir venu.

L'autre préoccupation majeure de cette restructuration est la réorganisation des flux de circulation de l'établissement. L'accès du personnel s'effectue maintenant depuis l'aire de stationnement arrière alors que le public conserve son entrée par l'escalier monumental de la place d'Aine. Une galerie souterraine a été réalisée afin de permettre l'accès en toute sécurité des prévenus à chaque salle d'audience et aux geôles.

Ce projet affirme notre volonté de mener à la fois une intervention de restaurateurs et de créateurs. Les façades ont été rénovées à l'identique, seule la couleur des menuiseries a été modifiée en jaune.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'architecte des

bâtiments de France pour conduire ces réflexions.

En revanche, à l'intérieur de la cour et dans la salle des pas perdus, la cage d'ascenseur et le pavillon d'accueil affirment leur esthétique disruptive comme des greffes contemporaines sur cet édifice patrimonial. »



3. DEUX DÉFIS TECHNIQUES SUR LE CHANTIER

Au-delà du programme fonctionnel complexe des palais de justice et de sa transposition pour transformer un bâtiment historique en un palais de justice moderne, deux grands défis techniques se sont imposés dans le projet :

- la création d'une galerie enterrée permettant la liaison des ailes du palais au sous-sol servant la sécurisation des flux des détenus ;
- la réalisation de travaux en site occupé pendant plus de 3 ans tout en garantissant le maintien de l'activité judiciaire.

3.1 - Création d'une galerie enterrée de liaison au sous-sol

Historiquement, le sous-sol ou « rez-de-chaussée bas » accueillait les locaux techniques du palais : les locaux destinés au chauffage du bâtiment avec les bûchers et le réseau calorifères ou encore les fosses d'aisance.

Au fil des années, l'usage de ce niveau a évolué avec la création de locaux d'archivage, de locaux techniques avec la nouvelle chaufferie, d'attentes gardées ou de circulations. Toutefois, les deux ailes du sous-sol n'étant pas reliées, cela conduisait les personnels ou les escortes amenées à circuler au sein de ce niveau à repasser par le rez-de-chaussée (RDC) et la salle des pas perdus pour évoluer de l'une vers l'autre. Cette problématique existait également pour les réseaux techniques du bâtiment dont l'architecture était fortement contrainte et limitée par ce parcours imposé.



Afin de simplifier ces cheminements pour les personnels, il a été pensé et validé lors des études de conception l'opportunité de créer une galerie enterrée permettant de relier les deux ailes du sous-sol. Cela permettait en outre de sécuriser le circuit des détenus depuis les nouvelles attentes gardées créées à l'occasion du projet jusqu'aux salles d'audiences dédiées aux activités pénales, sans passer par la zone publique et la salle des pas perdus du RDC.

Les travaux de la galerie ont débuté en janvier 2022 et ont posé de nombreuses difficultés en raison des contraintes d'accessibilité, empêchant le recours à des engins mécanisés, et du fait de la nature du sol.

Tous les travaux d'ouverture de la galerie dans un sol dur composé de tuf ont ainsi été réalisés à la main et évacués seau par seau. Des renforts structurels étaient prévus mais ont nécessité des adaptations permanentes liées aux voûtes existantes enterrées n'ayant pu être repérées lors du diagnostic initial. Ces travaux ont également mis en évidence deux réseaux existants en pierre traversant le sous-sol, qui ont été intégralement conservés. L'un relatif aux calorifères et l'autre canalisant un cours d'eau souterrain où se jetaient historiquement les eaux de pluie du palais.

Ces travaux se sont achevés en mars 2023 par la création d'un ouvrage maçonné étanche sous le patio et auront duré finalement 15 mois.



3. 2 - Organisation des travaux en site occupé

Les réflexions sur le phasage, lancées dès les études d'avant-projet, ont finalement débouché sur un calendrier initial d'exécution des travaux décomposé en 10 phases dont 9 concernant la seule rénovation et restructuration sur 38 mois.

La première étape des travaux de rénovation et restructuration du palais, la plus structurante pour le projet, concerne le sous-sol et les futurs espaces tampon permettant l'organisation des opérations-tiroirs complexes et garantissant le maintien de l'activité judiciaire.

Elle permet également de préparer les phases suivantes par la mise en place de tous les équipements techniques nouveaux grâce à la création des colonnes techniques décrites supra ou encore de réaliser l'aménagement des zones dédiées au relogement provisoire des services via la transformation lourde de l'entresol côté place d'Aine

en bureaux ainsi qu'en aménageant l'entresol de l'aile gauche inoccupée jusqu'alors du fait de la présence de nombreux matériaux amiantés.

Les 8 phases suivantes sont consacrées à la restructuration et au réaménagement des autres niveaux au sein de zones de travaux limitées par les contraintes spatiales et l'organisation des services.

En parallèle, les travaux extérieurs bruyants ont été réalisés tout au long des 4 années du chantier en fonction du calendrier des audiences et des sessions d'assises pour minimiser leur impact sur ces audiences : création de la galerie enterrée, travaux de ravalement des façades arrière, aménagement du patio et de la cage d'ascenseur, création d'une cour anglaise permettant d'accéder aux locaux techniques et aux attentes gardées ou aménagement du parking du palais.



Ministère de la justice

Témoignage de Nicolas Balmy – architecte – agence d'architecture Spirale

« Ce chantier, qui a duré 4 ans, a été particulièrement complexe. Il a été mené en site occupé, en 10 phases, aile par aile, étage par étage, avec de nombreux déménagements successifs. L'isolement des zones de travaux pour le désamiantage puis la réfection des locaux a généré une nouvelle configuration des espaces du palais à chaque étape.

Une complexité s'est ajoutée avec l'obligation de respecter l'agenda des procès qui engendrait l'arrêt des travaux lors des audiences.

Ce phasage a nécessité une présence accrue de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour coordonner l'intervention des entreprises presque au quotidien et tenter de limiter au maximum les nuisances occasionnées par le chantier.

Cette organisation n'a été possible qu'avec l'aide des agents techniques du site qui se sont entièrement investis dans le projet. »



Témoignage de Christine Herbreteau
 – technicienne immobilière du SAR
 en charge du suivi des travaux pour la
 cour d'appel

« Pendant les travaux de restructuration en site occupé qui ont duré plus de 4 ans et qui se sont déroulés par phases successives, le personnel de la cour d'appel et du service administratif régional a dû cohabiter avec le chantier et s'adapter à des conditions de travail dégradées multiples : déménagement vers un bureau provisoire puis retour dans un bureau rénové ; services dispersés ; salles d'audience, de délibérés, de réunion et de convivialité momentanément inaccessibles ; escaliers condamnés obligeant à faire des détours ; parking réduit pour laisser la place aux installations de chantier ; stockages de mobiliers dans la salle des pas perdus ; chauffage provisoire par convecteurs électriques ; fenêtres bâchées pendant le nettoyage des façades ; croisement avec les évacuations et les approvisionnements de matériaux ; bruits, vibrations, beaucoup de poussière malgré les protections, courants d'air...

Il y a eu bien sûr quelques incidents notables provoqués par les travaux : des déclenchements de l'alarme incendie à cause de la poussière avec évacuation du personnel, des coupures intempestives de courant ou de chauffage, etc.

Ces désagréments sont presque oubliés car chacun a retrouvé un bureau rénové, les services ont été redistribués de manière plus cohérente dans le bâtiment et la plupart des locaux et des équipements ont été remis à neuf et aux normes.

Grâce à une collaboration étroite et un point précis à chaque réunion de chantier entre le service immobilier et l'équipe

de maîtrise d'oeuvre, les situations particulières liées aux travaux ont été anticipées et organisées avec les différents services.

Ensuite, le personnel a été informé par des mails généraux ou spécifiques intitulés « INFO CHANTIER » qui prévenaient des restrictions, modifications ou désagréments à venir. Des affiches d'information, de balisage, de rappel des consignes de circulation ont été apposées tout au long des travaux pour faciliter les déplacements sur le site. Les difficultés et la gêne étaient réelles pour le personnel mais mieux acceptées grâce à l'anticipation et à la communication.



Chacun peut apprécier entre autres, les façades nettoyées, les nouvelles fenêtres étanches, la cour intérieure accessible et mise au vert, la grande salle de convivialité, la salle des pas perdus dégagée, mieux éclairée et repeinte en couleurs douces, les vieux parquets récupérés sous de multiples couches de vieux revêtements de sols, les couleurs claires des bureaux, les touches de couleurs toniques dans les circulations, les éclairages sur détecteur et variateur.

À l'issue des travaux dans le bâtiment qui était le plus « vieillot » du ressort, la cour d'appel de Limoges a gardé et mis en valeur ses atouts du XIXe siècle (granit,

boiseries, volumes) tout en faisant un pas de géant dans la modernité grâce à ses nouveaux équipements techniques performants et aux normes. »



4. VISITE GUIDÉE EN 3 ÉTAPES

4. 1 - Transformation du patio intérieur et création d'une salle de convivialité

La cour intérieure est, depuis le lancement des études de conception, au cœur du projet architectural. La démolition des bureaux existants ainsi que l'ancienne galerie des avocats a permis de libérer l'espace, d'offrir de nouvelles perspectives et de ramener de la lumière naturelle dans la salle des pas perdus.

Son aménagement est voulu sobre pour reprendre les idées originelles du palais historique avec un pavement périphérique et un traitement paysager en partie centrale comprenant notamment 6 jardinières accueillant diverses essences végétales arbustives endémiques dont un chêne vert, symbole de justice.

La cour intérieure accueille également la nouvelle cage d'ascenseur largement vitrée permettant de rendre accessibles toutes les zones recevant du public au sein du palais tel le second niveau du palais prolongeant la salle des pas perdus vers deux autres salles d'audience.

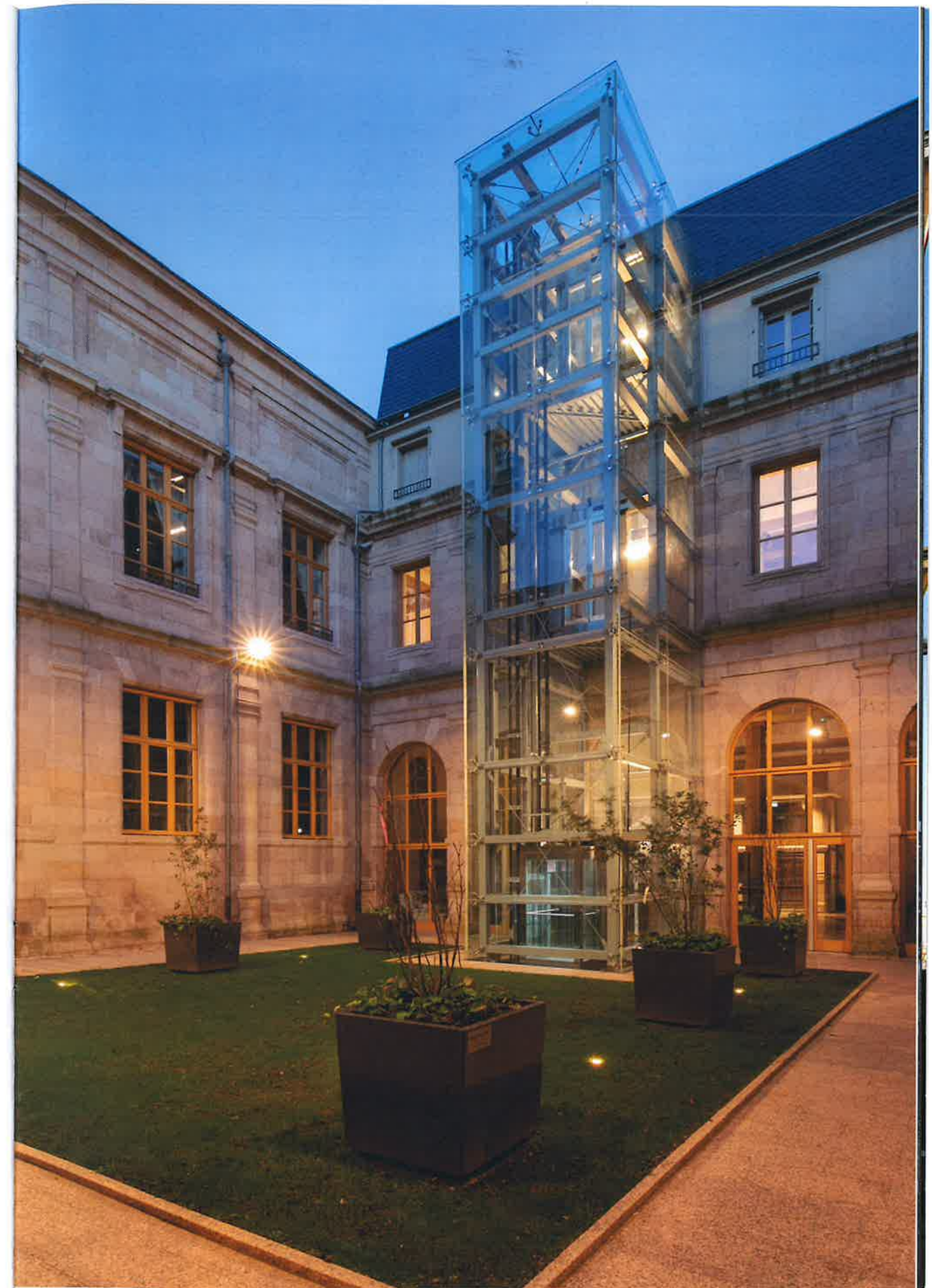
Le patio permet aujourd'hui au seul personnel du palais d'accéder à la nouvelle salle de convivialité située dans la bibliothèque historique, partagée à l'époque avec les avocats du barreau, au RDC de l'aile construite en 1878 qui ferme la cour intérieure. Cette salle historique avec soubassement bois, meubles de bibliothèque intégrés, moulures, verrière et cheminée d'époque a été restaurée puis équipée d'un espace

kitchenette intégré avec discrétion pour préserver et mettre en lumière la valeur patrimoniale de ce lieu, tout en offrant au personnel des juridictions un espace de restauration et de détente de qualité tourné vers le patio et sa verdure.



Témoignage de Nicolas Balmy
– architecte – agence d'architecture Spirale

« Il était indispensable que la salle des pas perdus et l'ancienne bibliothèque soient ouvertes sur la cour intérieure. Cet espace devient ainsi une extension du hall monumental et de la nouvelle salle de convivialité. Lorsque le temps le permet, les personnes s'installent dans ce patio autour du carré de verdure, c'est une respiration au coeur de l'édifice baignée de lumière naturelle. L'ancienne bibliothèque transformée en salle de convivialité offre une nouvelle fonctionnalité au personnel. C'est un espace de restauration, de pause ou de festivité. »



4.2 - Rénovation de la salle des pas perdus, de son accueil et mise en accessibilité

Au fil des extensions, la salle des pas perdus était devenue sombre et encombrée par de multiples édicules accueillant les box dédiés aux justiciables, aux associations, aux avocats ou au poste de filtrage du public utilisé par les agents de sécurité.

Par ailleurs, les plafonds et leurs décors présentaient de nombreux désordres conséquence de l'usure du temps ou du flambement des structures porteuses du dernier niveau avant leur stabilisation. Ce constat visuel confirmé par les études structurelles effectuées lors du diagnostic initial de la maîtrise d'œuvre a conduit au nécessaire renforcement structurel des planchers des paliers de l'étage.

Enfin, le second niveau de la salle des pas perdus et ses deux salles d'audience n'étaient pas accessibles.

La rénovation de la salle des pas perdus a donc permis de traiter toutes ces problématiques.

La nouvelle salle des pas perdus est aujourd'hui plus lumineuse grâce au remplacement des 4 grandes baies vitrées cintrées donnant vers le patio et à la nouvelle gamme de couleur retenue pour la remise en peinture des plafonds et des murs.

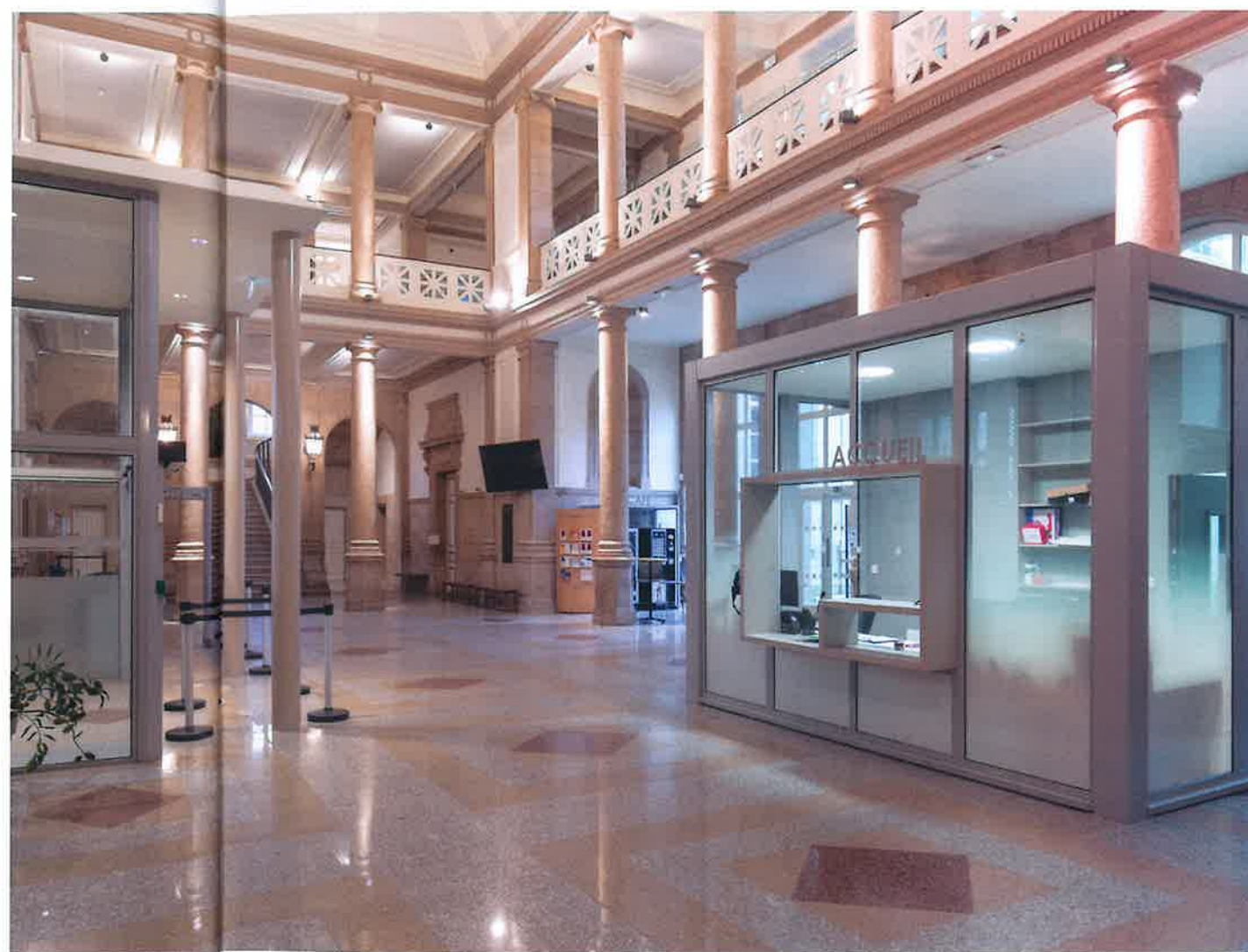
À l'étage, une estrade a été créée le long de la coursive afin de traiter l'accessibilité des salles d'audiences et le cheminement depuis la sortie de l'ascenseur.

Enfin, les box sombres et massifs existants ont été déposés pour libérer la salle des pas perdus. Un nouvel accueil du site a été réalisé servant la volonté de préserver au maximum l'apport de lumière naturelle par des volumes épurés et les matériaux mis en oeuvre. D'une hauteur limitée, l'accueil est décroché des murs du palais et des grandes baies vitrées donnant sur le patio. Cette « boîte vitrée » sur toute sa hauteur offre transparence et respiration au sein de la salle des pas perdus.



Témoignage de Nicolas Balmy – architecte – agence d'architecture Spirale

« L'entrée a été libérée des anciens bureaux des avocats et de l'espace d'accueil, ce qui favorise l'entrée de la lumière naturelle et crée une vue dégagée vers la cour intérieure. Un module préfabriqué en métal et en verre, rappelant l'esthétique de l'ascenseur, est installé de manière simple dans cet espace. L'éclairage, la rénovation des plafonds, des garde-corps, des pilastres et des diverses modénatures redonnent au hall sa monumentalité d'origine. »





4.3 - Création d'une cour anglaise desservant les nouvelles attentes gardées directement depuis le parking et la chaufferie

Jusqu'alors, faute de solution alternative, la dépose des détenus par les escortes au palais de justice se faisait rue Couraud ou passage d'Orsay, sur le domaine public, sans sécurité et à la vue des riverains.

Forte de ce constat, la relocalisation des attentes gardées a été validée à l'occasion du projet au sous-sol sur l'arrière par le parking du palais. Ce parti pris permet de mettre fin à cette dépose à risque sur le domaine public, et une sécurisation des flux des détenus au sein des nouvelles circulations internes du palais. Le parking arrière du palais est cependant en rez-de-chaussée.

La création d'une cour anglaise va être la solution technique retenue pour desservir directement au sous-sol les attentes gardées nouvellement créées et la chaufferie du palais existante.

Cette opportunité de desserte extérieure permet de condamner l'accès intérieur de la chaufferie améliorant la sécurité incendie du palais en offrant un accès technique dédié répondant aux obligations réglementaires pour ce local à risque, et facilitant également la maintenance ou l'intervention des services de

secours et d'incendie en cas de besoin.

Les travaux réalisés entre l'été 2021 et le printemps 2022 ont consisté dans un premier temps à terrasser la zone en pied de façade jusqu'au sous-sol sur toute la future emprise de la cour anglaise. Un talus de plusieurs mètres a été creusé pour permettre la mise en oeuvre d'un mur de soutènement en bloc à bancher et son complexe d'étanchéité avant de procéder au remblaiement de la zone parking. Un escalier a ensuite été mis en oeuvre au sein de la cour anglaise pour distribuer les futures portes des attentes gardées et de la chaufferie.

Pour créer ces accès, les voûtes aux dimensions imposantes des pieds du mur de la façade arrière ont été percées nécessitant la création de linteau aux dimensions hors-norme.

Grâce à ces aménagements, les fourgons des escortes peuvent aujourd'hui accéder au parking arrière et assurer la dépose des détenus dans des conditions optimales au sein d'une enceinte fermée et sécurisée. La chaufferie mise en service et fonctionnelle est desservie par son accès technique.

Ministère de la Justice – Secrétariat général – Service
de l'immobilier ministériel - Délégation interrégionale
du Sud-Ouest – Département immobilier de
Bordeaux (33)

Maître d'ouvrage

Cour d'appel de Limoges – Service administratif
régional

Utilisateurs

Socotec – Agence de Limoges (87)
Qualiconsult – Agence de Limoges (87)

Bureau de contrôle
Coordonnateur sécurité et protection de la santé

Agence d'architecte Spirale – Nicolas Balmy
(Limoges - 87)

Groupement de maîtrise d'oeuvre
Architecte mandataire

Bzg-Esop (Limoges - 87)
Maitrys (Limoges - 87)
Larbre ingénierie (Limoges - 87)
Cabrol-Betoulle (Couzeix - 87)

Ordonnancement / Pilotage / Coordination
Économiste de la construction
Bureau d'études fluides, ventilation, électricité
Bureau d'études structure

Gery & Co (Limoges - 87)
Groupement LTP (Limoges - 87) et EGD (Vouillé - 86)
Sarl Srts (Veyrac - 87)
SJO Échafaudages (Limoges - 87)
Blanchon Scop Sa (Limoges - 87)
SAS Hervé Thermique (Limoges - 87)
Blanchon Scop Sa (Limoges - 87)
Jouandou et compagnie (Panazol - 87)
SAS Dubois & associés (Malemort - 19)
SARL Pierre Faure (Panazol - 87)
SAS Jacques Sudrie & Fils (Le Bugue - 24)
SARL Scigliano (Limoges - 87)
Teknosols (Tulle - 19)
puis Sols Boutic (Limoges - 87)

Lot 1 : Terrassement - VRD
Lot 2 : Désamiantage / Déplombage / démolitions
Lot 3 : Gros oeuvre
Lot 4 : Échafaudages
Lot 5 : Ravalement façades
Lot 6 : Couverture
Lot 7 : Menuiseries extérieures bois
Lot 8 : Charpente métallique – Serrurerie
Lot 9 : Menuiseries intérieures bois
Lot 10 : Plâtrerie
Lot 11 : Faux plafonds
Lot 12 : Carrelage – Faïence
Lot 13 : Sol souple

SAS Rougier Bâtiment (Saint Junien - 87)
SARL Ams (Cusset - 03)
GECC (Limoges - 87)
Maciejowski (Limoges - 87)
Sifu-Idea ménage (Limoges - 87)

Lot 14 : Revêtement muraux / peinture
Lot 15 : Ascenseur
Lot 16 : Électricité
Lot 17 : Plomberie / Chauffage / Ventilation
Lot 18 : Nettoyage

M. Philippe Pecher
Atelier BERG

Photographe
Imprimeur

